



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le trente du mois de septembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOURRIER, Maire.

Présents : MM. AMIOT Catherine, DESPORTES Philippe, LEMERCIER Florence, MOREAU Pierre PREZELIN Laëtitia, SIMON Alain.

Absents excusés : MM. BIDAULT Bénédicte, MACQUET Laurent, NOILOU Jean-Claude, PIFFARD Valérie.

Pouvoir : Mme BIDAULT Bénédicte à Mme PREZELIN Laëtitia
M. MACQUET Laurent à M. DESPORTES Philippe
M. NOILOU Jean-Claude à M. MOREAU Pierre
Mme PIFFARD Valérie à Mme Rachel SANTENAC

Secrétaire de séance : Mme SANTENAC Rachel

Convocation du 22/09/2016

ORDRE DU JOUR

- 1) **Commune nouvelle**
- 2) **Travaux église : présentation de l'avancement du dossier**
- 3) **Tarif Redevance Assainissement 2017**
- 4) **Nom de la future communauté de communes**
- 5) **Rapport des commissions**
- 6) **Informations – Questions diverses**

Contestations sur le Procès-verbal du 01/09/2016 :

M. Desportes soulève le fait qu'il ne soit pas stipulé dans le procès-verbal précédent que dorénavant celui-ci sera approuvé par le secrétaire de séance et uniquement par lui. Le Conseil est d'accord pour acter ce fait.

M. le Maire demande d'ajouter un sujet à l'ordre du jour : Travaux d'aménagement rue de la Mairie : Choix de l'entreprise et convention à signer : approuvé à l'unanimité.

1 – COMMUNE NOUVELLE

Délibération n°2016093001

Monsieur le Maire expose :

L'ensemble des dix communes formant la Communauté de Communes du Haut-Anjou, s'était engagé dans la démarche de création d'une commune nouvelle à l'échelle de la totalité du périmètre de l'EPCI. A l'issue d'un vote intervenu le 14 juin 2016, seules huit communes ont souhaité poursuivre ce projet, tout en laissant la possibilité aux deux autres collectivités de se rattacher à la démarche.

En conséquence, la réflexion s'est poursuivie à l'échelle des communes de Brissarthe, Champigné, Cherré, Contigné, Juvardeil, Marigné, Querré et Sœurdres.

Trois groupes de travail au sein desquels les conseillers municipaux ont été invités à participer, se sont tenus durant le mois de septembre afin de réécrire la charte fondatrice, retenir les principaux projets d'intérêt commun et évoquer les incidences en matière fiscale.

Une réunion de restitution du travail réalisé au sein chaque groupe, s'est tenue le 23 septembre 2016. A cette occasion, le choix du nom de la commune nouvelle a été opéré.

Les conseils municipaux des huit communes se réunissent aujourd'hui pour délibérer sur ce projet de commune nouvelle.

* * * * *

VU la loi n°2010-1653 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,

VU la loi n°2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2111-1 et 2113-1 et suivants,

CONSIDERANT les réunions collégiales tenues les 27 juin, 30 août, 6, 14, 15 et 23 septembre 2016 associant l'ensemble des maires, adjoints et conseillers municipaux des huit communes aujourd'hui volontaires pour se rassembler ;

CONSIDERANT le passé commun qui rassemble ces huit communes animées d'une volonté de partage et de développement conjoint ;

CONSIDERANT les bonifications financières octroyées par l'Etat à la commune nouvelle et l'attrait qu'elles constituent ;

CONSIDERANT que cette union permettra à notre territoire de s'affirmer plus fortement au sein de la future communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou et des autres collectivités ou établissements publics ;

CONSIDERANT que les communes fondatrices qui suivent seront des communes déléguées, elles disposeront de leur siège à l'adresse qui suit :

Commune déléguée de Brissarthe	Rue de la Mairie – 49330 Brissarthe
Commune déléguée de Champigné	36, rue Henri Lebasque- 49330 Champigné
Commune déléguée de Cherré	1, rue Albert Prieur – 49330 Cherré
Commune déléguée de Contigné	11, rue Charles de Gaulle – 49330 Contigné
Commune déléguée de Juvardeil	9, place de la Mairie – 49330 Juvardeil
Commune déléguée de Marigné	4, rue Max Richard – 49330 Marigné
Commune déléguée de Querré	1, rue du grand chemin – 49330 Querré
Commune déléguée de Sœurdres	2, place de la mairie – 49330 Sœurdres

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletin secret, par 9 voix POUR et 3 voix CONTRE,

décide

la création d'une commune nouvelle, par regroupement des communes de Brissarthe, Champigné, Cherré, Contigné, Juvardeil, Marigné, Querré et Sœurdres pour une population totale de 6342 habitants, avec effectivité au 15 décembre 2016 ;

valide

par dérogation aux dispositions du droit commun que le Conseil municipal de la commune nouvelle sera composé, jusqu'au prochain renouvellement, de l'addition des conseils municipaux des communes fondatrices ;

propose

à Madame la Préfète de Maine-et-Loire que la commune nouvelle soit dénommée « **LES HAUTS d'ANJOU** » et que le siège de la Commune nouvelle soit fixé à l'adresse qui suit : 36, rue Henri Lebasque à Champigné.

approuve

la charte jointe en annexe à la présente délibération ;

autorise

Monsieur le Maire à notifier cette délibération à Madame la Préfète de Maine-et-Loire.

2 – TRAVAUX EGLISE : PRESENTATION DE L'AVANCEMENT DU DOSSIER

Délibération n°2016093002

M. le Maire donne la parole à M. Moreau – rapporteur de la Commission Bâti

M. Moreau informe le Conseil Municipal qu'une procédure doit être respectée puisque l'église Notre Dame est inscrite aux Monuments Historiques. Il rappelle les différentes démarches qui ont été effectuées telles que :

- Etude du Cabinet Archi'Trav pour évaluer les travaux à réaliser,
- Contact avec la DRAC de Nantes a été pris et il s'avère qu'il est nécessaire d'établir un Permis de Construire pour lesdits travaux,
- Contact avec l'Abbé Martin pour arrêter les cloches
- Fermeture de l'accès en côté de l'église

M. le maire avait sollicité 2 entreprises pour effectuer les différents travaux (Purge, reprendre la toiture du clocher pour éviter les infiltrations avec pose de gouttières et pose de filet de protection) sur le clocher de l'église. La commission Urbanisme ainsi que le cabinet Archi'Trav ont analysé les devis des entreprises Bonnel et Dainvaux. La commission demande de revoir différents points sur les devis.

Le cabinet Archi'trav a fait une proposition financière concernant la mission du dépôt de Permis de construire pour les travaux à réaliser en urgence ainsi que le suivi des travaux pour un montant de 560,00 € HT soit 672,00 € TTC et 500,00 € HT soit 600,00 € TTC pour les deux missions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- donne son accord pour les deux devis du Cabinet Archi'trav d'un montant de 560,00 € HT et 500 € HT
- charge M. le Maire de signer les devis et de les transmettre au cabinet.
- les devis augmenteront le montant de l'emprunt et seront imputés à l'opération 13 : église compte 21318 : autres bâtiments publics

3 – TARIF REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2017

Délibération n°2016093003

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le tarif 2017 de la redevance d'Assainissement, il rappelle les tarifs de 2016, à savoir :

- 35,00 € HT (trente-cinq euros) de part fixe par branchement principal,
- 0,30 € HT (zéro euro trente centimes) la part proportionnelle par m3 d'eau consommé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- de maintenir les mêmes tarifs pour 2017
 - * 35,00 € HT (trente-cinq euros) de part fixe par branchement principal,
 - * 0,30 € HT (zéro euro trente centimes) la part proportionnelle par m3 d'eau consommé.

- Charge M. le Maire d'en informer la SAUR.

4 – NOM DE LA FUTURE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Délibération n°2016093004

M. le Maire informe que la Communauté Ouest Anjou est contre le nom de la nouvelle Communauté de Communes à savoir « Vallée du Haut Anjou »

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur une nouvelle proposition de nom de la nouvelle communauté de communes, à savoir « **Communauté de Communes des Vallées de l'Anjou Bleu** ».

Après délibération, le Conseil Municipal, décide

- de refuser la nouvelle proposition de nom à 10 voix « Contre » 1 Voix « Pour » et 1 abstention

5 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT RUE DE LA MAIRIE

a) Choix de l'entreprise

Délibération n°2016093005

M. le Maire présente au Conseil Municipal, les 3 devis concernant l'aménagement sécuritaire Rue de la Mairie, à savoir :

- EUROVIA : 16 984,00 € HT soit 20 380,80 € TTC
- Ent JUGÉ : 17 995,00 € HT soit 21 554,00 € TTC
- Ent DURAND : 19 265,00 € HT soit 23 118,00 € TTC

M. le Maire informe l'assemblée que la Commission Voirie a retenu l'Entreprise JUGÉ pour un montant de 17 995,00 € HT soit 21 554,00 € TTC

M. MOREAU Pierre – Adjoint – demande que les riverains concernés par les travaux soient prévenus en leur présentant l'aménagement et qu'ils puissent prendre leurs dispositions pour la circulation et le stationnement des véhicules.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le choix de l'entreprise.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- de retenir l'Entreprise JUGÉ pour un montant de 17 995,00 € HT soit 21 554,00 € TTC
- d'imputer le devis en Investissement à **l'opération 51 : Travaux voies et réseaux – 2151 : Réseaux de voirie**

b) Convention

Délibération n°2016093006

M. le Maire donne lecture de la convention du Conseil Départemental de Maine et Loire concernant l'autorisation de travaux d'entretien de la RD 108 pour l'aménagement de la rue de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- accepte la convention du Conseil Départemental de Maine et Loire
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention

6 – RAPPORT DES COMMISSIONS

Com Urbanisme → M. Moreau

Travaux église

Com Voirie → *M. Bourrier*

Réunion prochainement pour faire un point – courrier envoyé pour arbres à replanter et courrier pour infraction urbanisme.

Com Vie locale → *Mme Amiot*

Pas de fusion avec la Com Culture

Com Culture → *Mme Prézelin*

Présentation du site internet « Mon p'tit voisinage » par Aurélie Fretellière et Listle Duté.

Haloween le 31/10.

Com Intergénérationnelle → *M. Simon*

Demande achat d'un micro-onde pour la Salle des Pimprenaux : accord donné à l'unanimité.

Com. Communication → *Mme Santenac*

Courrier de Brissarthe : distribution le 06/10- Réunion le 21/10 avec les associations communales pour établir le calendrier des différentes manifestations pour le bulletin municipal

Com. Affaires Scolaires → *Mme Lemercier*

61 enfants scolarisés – TAP entre 42 et 47 enfants participent. 4 animatrices + 2 bénévoles – 4 groupes selon l'âge et 4 salles (foyer des jeunes, garderie, cantine et 1 classe) – Demande de bénévoles +++ Relevé du bruit dans les classes et la cantine à l'aide d'un sonomètre.

Salle des Fêtes → *M. Simon*

Remplacement du téléphone - rangement de la vaisselle par Brissarthe Animation

Com. Sociale → *Mme Amiot*

Repas des anciens le 19 novembre à 12 h 00. Réunion le 4/10 pour décider du lieu et du menu.

Sécurité → *M. Moreau*

Confirmation par le Capitaine Blanche de Segré que la salle est adaptée actuellement pour 19 personnes seulement puisqu'il faut une sortie de secours d'1 m 40 et que celle posée n'est pas conforme. Déclaration CERFA à faire pour déclarer la Salle des Pimprenaux en ERP.

7 – INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

- Tracteur communal : plainte + embrayage à changer : sujet non traité

M. MOREAU Pierre demande à M. le Maire : « Pourquoi l'achat du nombre de tables et de chaises pour la Salle des Pimprenaux n'a pas été débattu en Conseil Municipal mais uniquement en Commissions ?? » M. le Maire répond « L'accord avait été donné en commissions Vie locale et Culture et j'ai acheté le mobilier sans demander au conseil puisque j'avais leur accord »

- Prochain conseil municipal le **Jeudi 3 Novembre 2016 à 20 h 30**

Sans autre question, la séance est levée à 22 h 25.

FEUILLE D'ÉMARGEMENT

BOURRIER Alain – Maire		LEMERCIER Florence	
MOREAU Pierre – Adjoint au Maire		MACQUET Laurent	Pouvoir à M. Desportes
SIMON Alain – Adjoint au Maire		NOILOU Jean- Claude	Pouvoir à M. Moreau
AMIOT Catherine – Adjointe au Maire		PIFFARD Valérie	Pouvoir à Mme Santeanc
BIDAULT Bénédicte	Pouvoir à Mme Prézelin	PREZELIN Laëtitia	
DESSPORTES Philippe		SANTENAC Rachel	